



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

FIAO/R1285 (Fr)

FAO
Rapport sur les
pêches et l'aquaculture

ISSN 2070-6995

Rapport de la

**CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE ET
CONSULTATIF INFORMEL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE
FICHER MONDIAL**

Séoul, République de Corée, 13 et 14 mai 2019

Rapport de la
Cinquième Réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée
sur le Fichier mondial

Séoul, République de Corée. 13 et 14 mai 2019

Citer comme suit:

FAO. 2020. *Rapport de la cinquième réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial, Séoul, République de Corée 13-14 mai 2019*. FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1285. Rome.
<https://doi.org/10.4060/ca6916fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISSN 2070-6995 [Imprimé]
ISSN 2707-5478 [En ligne]

ISBN 978-92-5-132710-4
© FAO, 2020



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO); <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>.

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Ce document est le rapport de la cinquième réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial qui s'est tenue à Séoul, République de Corée, du 13 au 14 mai 2019. Les conclusions de la réunion, comme convenu par les participants, font partie intégrante du rapport.

Le contenu des annexes est reproduit tel qu'il a été soumis lors de la réunion.

RÉSUMÉ

La cinquième réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée (GRWG) s'est tenue à Séoul, en République de Corée, du 13 au 14 mai 2019.

La réunion a réuni des experts des États membres de la FAO, des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales. Les questions abordées se sont rapportées: au rapport d'étape et à l'état d'avancement du Programme du Fichier mondial; aux normes internationales utilisées dans le Fichier mondial; aux mécanismes d'échange de données et au rôle des organes régionaux des pêches (ORP); et enfin, au soutien à la mise en œuvre du PSMA.

Le GRWG a appelé les États à continuer de télécharger, de conserver et de mettre à jour les données sur les navires et à fournir une plus large gamme d'informations sur leurs navires et a encouragé les États à obtenir des numéros OMI pour leurs navires. Le GRWG a soutenu le développement du système selon les étapes planifiées, qui devrait être achevé d'ici la fin de 2019, et améliorera les performances du système et facilitera les futurs échanges d'informations grâce à des mécanismes de téléchargement automatique des données, notamment en fournissant des liens avec la base de données IHS Maritime and Trade, les bases de données des ORP et des autres bases de données régionales existantes. Le GRWG a approuvé l'utilisation dans le Système d'information du Fichier mondial des amendements de la Classification statistique internationale type des engins de pêche (CSITEP) approuvés par la 25^e session du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (CWP). Dans son examen des amendements de la Classification statistique internationale type des bateaux de pêche par type de navire (CSITBP) proposés, le GRWG a souligné l'importance que les conclusions du Groupe de travail spécialisé sur les exigences en matière de données (GRCG-DR) soient reflétées dans ses recommandations finales au CWP. Le GRWG a noté l'importance d'utiliser des listes de référence normalisées pour la soumission des données dans le Système d'information du Fichier mondial. Dans ce cadre, le Groupe de travail a considéré le rôle potentiel du LOCODE/ONU en tant que norme internationale appropriée pour l'identification des ports dans le système. Le GRWG a souligné sa préférence pour les mécanismes d'échange de données automatisés, en particulier grâce à l'utilisation d'API, comme ONU/FLUX, pour garantir l'exactitude et la fiabilité des données, et l'efficacité du téléchargement des données. Enfin, le GRWG a noté le rôle du Fichier mondial, en tant qu'instrument de mise en œuvre de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA), facilitant le recoupement des informations et l'analyse des risques lors de la prise de décision d'autoriser l'entrée au port ou d'inspecter un navire étranger. Certains participants ont reconnu qu'il serait très utile que le Fichier mondial devienne un outil d'application obligatoire.

TABLE DES MATIÈRES

Préparation de ce document	iii
Abréviations et acronymes	vi
Ouverture de la réunion	1
Dispositions au sujet de la réunion	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Rapport d'étape et état d'avancement du programme du Fichier mondial	1
Normes internationales utilisées dans le Fichier mondial: CSITBP, CSITEP et LOCODE/ONU.....	2
Mécanismes d'échange de données et rôle des organismes régionaux de pêche (ORGP)	3
Appui à la mise en œuvre de l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port	4
Adoption des conclusions de la réunion	4
Date et lieu de la prochaine réunion du GRWG	5
Clôture de la réunion.....	5
Annexe 1	7
Annexe 2	8
Annexe 3	9
Annexe 4	15

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AECP	Agence européenne de contrôle des pêches
CE	Commission européenne
CEE-ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
COFI	Comité des pêches de la FAO
CSITBP	Classification statistique internationale type des navires de pêche par type de navire
CSITEP	Classification statistique internationale type des engins de pêche
CSV	Valeurs séparées par des virgules
CWP	Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches
DG-MARE	Direction générale de la Commission européenne des affaires maritimes et de la pêche
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIAO	Sous-division des opérations et des technologies de pêche
FLUX	Protocole universel d'échanges pour les données relatives à la pêche (des Nations Unies)
GISIS	Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes
GRCG	Groupe de travail du Fichier mondial
GRCG-DE	Groupe de travail spécialisé (du Fichier mondial) sur les échanges de données
GRCG-DR	Groupe de travail spécialisé (du Fichier mondial) sur les exigences en matière de données
GRCG-TP	Groupe de travail spécialisé (du Fichier mondial) sur les données provenant des tiers
GRWG	Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial
INN	illégal, non déclarée et non réglementée (pêche)
LOA	Longueur hors-tout
LOCODE/ONU	Répertoire des codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports
NOAA	Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis d'Amérique
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations Unies
ONU/CEFACT	Centre des Nations Unies pour la facilitation des échanges et le commerce électronique
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
PSC	Contrôle de l'état du port
PSMA	Accord sur les mesures de l'État du port
TB	Tonnage brute
UE	Union européenne
USCG	Garde côtière des États-Unis d'Amérique
UVI	Identifiant unique du navire
WWF	Fonds mondial pour la nature
XML	Langage de balisage extensible

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La cinquième réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée (GRWG) sur le Fichier mondial a été organisée par le Ministère des océans et des pêches de la République de Corée à Séoul (République de Corée) les 13 et 14 mai 2019. La réunion a réuni 96 participants de 64 États Membres de la FAO, six organisations intergouvernementales, quatre organisations non gouvernementales (ONG) et une délégation de la FAO. Une liste des participants est jointe en annexe 3.

2. M. Matthew Camilleri, responsable du Service des opérations et des technologies de pêche de la FAO, a ouvert la réunion, a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé la gratitude de la FAO à la République de Corée pour avoir accueilli la réunion. Il a également remercié l'Union européenne, l'Islande, l'Espagne, la Suède et la République de Corée pour leur aimable contribution au financement du Programme de Fichier mondial.

3. M. Joon-wook Choi, Vice-Ministre des océans et des pêches de la République de Corée, a prononcé un discours de bienvenue.

DISPOSITIONS AU SUJET DE LA RÉUNION

4. M. Matthew Camilleri a informé les participants des dispositions prises au sujet de la réunion, rappelant son caractère informel et à composition non limitée, précisant que les participants y assistaient à titre personnel dans le but de fournir des conseils techniques pour l'élaboration du Système d'information du Fichier mondial.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le GRWG a adopté l'ordre du jour tel que présenté à l'annexe 1.

RAPPORT D'ÉTAPE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DU FICHER MONDIAL

6. La FAO a informé les participants de l'état actuel du Système d'information du Fichier mondial. Il a été souligné que 55 États membres de la FAO participent au Système d'information du Fichier mondial, réparti comme suit dans les régions de la FAO, sept d'Afrique, cinq d'Asie, 26 d'Europe, 12 d'Amérique latine et des Caraïbes, un d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, deux d'Amérique du Nord et trois du Pacifique Sud-Ouest. Au total, 9 083 navires ont été téléchargés dans le Système d'information du Fichier mondial, y compris des navires inférieurs et supérieurs à 100 tonneaux de jauge brute (JB). Le GRWG s'est félicité de la participation d'États supplémentaires et de l'augmentation des transferts de données depuis la dernière réunion du GRWG en avril 2018. Cependant, le GRWG a également noté que davantage d'États —de certaines régions spécifiques— devaient être encouragés à participer, et que les États participants devraient s'efforcer de fournir un plus large éventail d'informations dans le système, tout en veillant à ce que ces données restent à jour.

7. Certains participants ont fait part des difficultés rencontrées au niveau national pour télécharger des données dans le Système d'information du Fichier mondial, soulignant les contraintes juridiques, techniques et au niveau des capacités, ainsi que des problèmes d'accessibilité dus à la faible connectivité Internet. Il a été souligné que certains de ces problèmes pourraient être résolus grâce à des mécanismes d'échange de données automatisés pour faciliter la saisie des données dans le Système d'information du Fichier mondial. La FAO a noté que la coopération interinstitutions au niveau national est essentielle pour garantir la fiabilité et l'exactitude des données soumises dans le système. En outre, la FAO a confirmé que des mécanismes automatisés de téléchargement des données sont à l'étude, y compris des versions plus légères du système compatibles avec les appareils mobiles.

8. Les participants se sont déclarés préoccupés par les difficultés rencontrées pour obtenir un numéro OMI pour leurs navires¹ et la possible duplication des numéros OMI. Le représentant de l'Organisation maritime internationale (OMI) a précisé que des procédures ont été établies pour éviter

¹ Les numéros OMI peuvent être demandés à l'adresse suivante: <https://imonumbers.ihs.com/>

la duplication des numéros OMI et a expliqué que la taille des navires de pêche éligibles à l'obtention d'un numéro OMI pourrait bientôt passer aux navires inférieurs à 12 mètres.

9. La FAO a fait une démonstration en direct du Système d'information du Fichier mondial. Les participants ont remercié la FAO pour l'aide apportée lors du téléchargement des données dans le Système d'information du Fichier mondial. Ils ont également fait remarqué les difficultés à comprendre les messages de notification d'erreur et/ou d'incohérence reçus durant le processus de téléchargement. En outre, les participants ont demandé des éclaircissements afin de savoir si un État côtier peut saisir des informations dans le Fichier mondial sur les navires battant pavillon étranger autorisés à pêcher dans leurs eaux. La FAO a précisé que les États côtiers délivrant des autorisations/licences de pêche à des navires battant pavillon étranger ont le droit de télécharger directement des informations relatives à ces autorisations. Cependant, les États côtiers ne sont pas autorisés à télécharger des informations détaillées sur les navires battant pavillon étranger.

10. Le GRWG a fait des suggestions pour améliorer le Fichier mondial, notamment au niveau de l'ajout d'un champ de recherche pour l'État du pavillon dans les champs de recherche de base; du développement du système dans les six langues des Nations Unies; de la clarification des rôles des fournisseurs de données pour les différents modules; et du besoin de renforcement des capacités et de l'élaboration de matériel d'information supplémentaire pour faciliter le téléchargement des données. La FAO a pris note des suggestions des participants et a confirmé que le système sera bientôt disponible dans les six langues des Nations Unies et qu'une assistance sera fournie aux pays par le biais du Programme mondial de développement de la FAO pour la mise en œuvre de l'Accord de 2009 sur les mesures du ressort de l'État du port et des instruments internationaux complémentaires.

11. La FAO a annoncé la publication prochaine de la nouvelle version du Système d'information du Fichier mondial au cours du deuxième semestre de 2019, décrivant les faits nouveaux figurant dans la nouvelle version. Il s'agit notamment de déplacer le système vers le Cloud pour améliorer le serveur et les performances du système, ainsi que les mécanismes existants et de création de nouveaux téléchargements de données, avec une nouvelle interface système et une meilleure visualisation des données et accessibilité grâce à la compatibilité avec les appareils mobiles.

NORMES INTERNATIONALES UTILISÉES DANS LE FICHER MONDIAL: CSITBP, CSITEP ET LOCODE/ONU

12. La FAO a présenté les amendements de la CSITEP de 1980, approuvés à la 25^e session du CWP. Le GRWG est convenu que la nouvelle CSITEP devrait remplacer la version précédente du Système d'information du Fichier mondial comme liste de référence pour les engins de pêche.

13. La FAO a décrit le processus en cours concernant la modification de la CSITBP. À la demande du GRWG4, le GRWG-DR a été convoqué à nouveau pour formuler des recommandations sur les amendements proposés à la CSITBP. Ces recommandations ainsi que la réponse du Secrétariat du CWP ont été présentées et soumises à la discussion lors de la réunion.

14. Le GRWG a souligné la nécessité d'examiner les principales recommandations formulées par le GRWG-DR. Dans ce contexte, le GRWG5 a procédé à un examen approfondi de la CSITBP. Le document résultant, joint en annexe 4, a été soumis à la 26^e session du CWP pour examen avant l'approbation de la nouvelle CSITBP.

15. La FAO a présenté le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU), discuté dans les précédents GRWG dans le cadre de son utilisation possible comme norme internationale pour les emplacements des ports dans le Système d'information du Fichier mondial. À l'occasion de la révision du LOCODE/ONU en décembre 2018, une vidéo sur le LOCODE/ONU a été présentée au GRWG par Yan Zhang, fonctionnaire de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE).

16. Le GRWG a noté qu'un processus était en place pour que les États demandent un LOCODE/ONU pour les ports qui n'en ont pour l'instant aucun. Dans ce contexte, il a été souligné que la désignation des points de contact nationaux et sa communication au Secrétariat du LOCODE/ONU étaient essentielles pour faciliter ce processus. En outre, il a été précisé que l'inclusion de sous-codes était envisagée pour différencier les différentes zones d'un port.

17. Les participants ont considéré la possibilité que le LOCODE/ONU devienne la norme internationale appropriée pour identifier les ports du système. Cependant, du fait que tous les ports ne possèdent pas encore un LOCODE/ONU, le GRWG a fait part de ses préoccupations concernant le choix de ce code en tant que code de référence unique pour l'emplacement des ports. Par conséquent, il a été convenu que le LOCODE/ONU devrait faire partie d'une liste de référence et figurer comme une option préférée, tout en laissant la possibilité d'utiliser un code alternatif.

MÉCANISMES D'ÉCHANGE DE DONNÉES ET RÔLE DES ORGANISMES RÉGIONAUX DE PÊCHE (ORGP)

18. La FAO a présenté la fonction et le niveau de développement des divers mécanismes de téléchargement de données, comme résumé ci-dessous:

- Formulaire en ligne: saisie manuelle via un formulaire proposé sur internet. Actuellement uniquement disponible dans le cadre de la nouvelle version du Système d'information du Fichier mondial.
- Fichier à télécharger: téléchargement manuel via les fichiers CSV. Opérationnel depuis le lancement du système en avril 2017.
- Via le protocole universel d'échanges pour les données relatives à la pêche des Nations Unies (ONU/FLUX) pour le transfert automatique des données à partir d'un registre de navire. En attente de mise en œuvre et de test avec les États et les ORGP utilisant ou ayant l'intention d'utiliser ONU/FLUX.
- Par le biais de systèmes de fichiers régionaux: importation de données nationales sélectionnées dans un système régional vers le Système d'information du Fichier mondial, sous réserve de l'examen et de l'approbation des États. Dans l'attente de la création d'un lien entre le Système d'information du Fichier mondial et les systèmes régionaux pertinents.
- Par le biais d'IHS Maritime and Trade: importation des cinq champs de données principaux de tous les navires nationaux qui figurent dans la base de données d'IHS Maritime and Trade dans le Fichier mondial, sous réserve de l'examen et de l'approbation des États. En cours de développement.
- Via une interface de programme d'application (API): avec des registres de navires bien établis, souhaitant créer une connexion «système à système». En cours de développement.

19. Mme Marjoleine Karper, experte de l'équipe de spécialistes sur la pêche durable créée pour promouvoir, faciliter et soutenir la mise en œuvre d'ONU/FLUX, a présenté les avantages de son utilisation pour l'échange d'informations sur la pêche. Le GRWG a réitéré sa préférence pour l'échange automatisé de données, en particulier à partir d'API, telles qu'ONU/FLUX, pour garantir l'exactitude et la fiabilité des données, et l'efficacité du téléchargement des données.

20. M Hrannar Asgeirsson, membre du Secrétariat de la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE), a informé le GRWG de la mise en œuvre d'ONU/FLUX au sein de la CPANE, pour l'échange d'informations sur les données de pêche avec et entre les parties contractantes de la CPANE, ainsi que d'autres organes et réaffirmé l'importance des informations et données de pêche pour étayer l'analyse des risques. Certains participants ont souligné l'importance de l'utilisation d'ONU/FLUX pour optimiser l'efficacité et garantir l'exactitude et la fiabilité de l'échange de données de manière normalisée.

21. Mme Nora Palacios, membre de l'Organisation des pêches et de l'aquaculture d'Amérique centrale (OSPESCA), a présenté la nouvelle version du *Central America Fisheries and Aquaculture Register Integral System* (SIRPAC), un Fichier régional des navires de pêche qui devrait être lié au Système d'information du Fichier mondial. Le Fichier mondial n'intègre pas actuellement de numéros OMI, mais ce champ de données devrait devenir obligatoire lorsqu'il sera mis en place.

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE LA FAO SUR LES MESURES DU RESSORT DE L'ÉTAT DU PORT

22. La FAO a présenté le rôle potentiel du Système d'information du Fichier mondial pour soutenir la mise en œuvre effective de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA), en facilitant la vérification de l'identité des navires et l'analyse des risques, essentielles pour appuyer la prise de décisions afin de permettre l'entrée d'un navire étranger au port ou son inspection. Le rôle potentiel du Système d'information du Fichier mondial en tant que lien entre l'identification du navire et son historique de conformité a également été souligné.

23. Le GRWG a reconnu le rôle fondamental du Système d'information du Fichier mondial dans le soutien à la mise en œuvre du PSMA. Afin de réaliser ce potentiel, le GRWG a encouragé les États à télécharger et conserver en permanence leurs données afin que le Système d'information du Fichier mondial puisse favoriser la mise en œuvre du PSMA et a invité à une participation accrue des États. Toutefois, certains participants ont souligné que son caractère volontaire constitue une limite pour la mise en œuvre du PSMA.

ADOPTION DES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION

24. Le GRWG a adopté les conclusions de la réunion du mardi 14 mai 2019 comme suit:

25. Le GRWG s'est félicité des nouvelles positives concernant la participation et le nombre accrus de navires dans le Système d'information du Fichier mondial. Le Groupe de travail a encouragé la participation d'autres États et a appelé les États participants à continuer de télécharger des données sur de nouveaux navires et à fournir un plus large éventail d'informations sur leurs navires.

26. Le GRWG a réfléchi aux difficultés de téléchargement des données et de mise à jour des données dans le Système d'information du Fichier mondial. Le Groupe de travail a noté que les nouveaux développements du système apportés d'ici la fin de 2019, amélioreront ses performances et capacités de correction, développeront ses fonctionnalités de recherche, et le rendront davantage compatible avec les plateformes mobiles et amélioreront les mécanismes de téléchargement actuels tout en introduisant des fonctionnalités supplémentaires. Ces développements viseront en particulier à faciliter les futurs échanges d'informations grâce à des mécanismes de téléchargement automatique des données, des liens étant créés avec la base de données d'IHS maritime, des ORP et les autres bases de données régionales existantes.

27. Notant qu'à ce jour 27 000 navires de pêche² se sont vus attribués un numéro OMI, le GRWG a souligné la nécessité de mieux comprendre le processus d'attribution des numéros OMI et a noté que certains États éprouvaient des difficultés à obtenir ces numéros pour leurs navires, en particulier les navires des États non anglophones. L'OMI et The Pew Charitable Trusts ont réitéré leur disponibilité et leur empressement à faciliter ce processus. Rappelant la nécessité pour un navire de disposer d'un numéro OMI pour qu'il intègre le Système d'information du Fichier mondial, le GRWG a encouragé les États à obtenir des numéros OMI pour leurs navires.

28. Aux fins de la révision de la CSITBP, dont le texte final devrait être adopté lors de la 26^e session du CWP, le GRWG a souligné l'importance que les conclusions du GRWG-DR soient prises en compte dans ses recommandations finales au CWP. Ces recommandations ont été élaborées dans le but de garantir que la CSITBP s'applique non seulement aux statistiques des pêches, mais également à l'application des réglementations de pêche.

² Type de navire de l'OMI.

29. Le GRWG a reconnu l'importance d'utiliser des listes de référence normalisées pour la soumission des données dans le Système d'information du Fichier mondial. Dans ce cadre, le Groupe de travail a cherché à comprendre le rôle que pourrait jouer le LOCODE/ONU en tant que norme internationale appropriée pour identifier les ports dans le système, en tenant compte des développements récents, par ex. les points focaux nationaux et les sous-codes possibles. Cependant, comme tous les ports ne disposent pas encore tous d'un LOCODE/ONU, le GRWG a proposé qu'un LOCODE/ONU soit choisi de manière préférentielle ou qu'un code alternatif soit utilisé. Le GRWG a souligné que lorsqu'un navire ne dispose pas encore d'un LOCODE/ONU, ce code peut être requis auprès de l'OMI.

30. À la suite de l'adoption par le CWP des amendements de la CSITEP, le GRWG est convenu de l'utilisation de cette norme dans le Système d'information du Fichier mondial.

31. Le GRWG a réitéré sa préférence pour les mécanismes d'échange automatisé de données, en particulier grâce à l'utilisation d'API, comme ONU/FLUX, pour garantir l'exactitude et la fiabilité des données, et l'efficacité du téléchargement des données.

32. Le GRWG a renouvelé son appui au Fichier mondial, qui est volontaire, et souligné son rôle fondamental en tant qu'instrument de mise en œuvre efficace de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA), facilitant le recoupement des informations et l'analyse des risques lors de la prise de décision d'autoriser à entrer dans un port ou d'inspecter un navire étranger. Le GRWG a encouragé les États à télécharger et à actualiser en permanence leurs données afin que le Fichier mondial puisse favoriser la mise en œuvre du PSMA et poussé à une participation accrue des États. Certains participants ont reconnu qu'il serait très utile que le Fichier mondial devienne un outil d'application obligatoire.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU GRWG

33. Le GRWG est convenu de se réunir à nouveau en 2020, la date et le lieu devant être décidés ultérieurement, selon qu'il conviendrait, en tenant compte des autres réunions internationales.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

34. M. Matthew Camilleri a exprimé sa gratitude à tous les participants pour leurs précieuses contributions ainsi qu'au Ministère des océans et des pêches de la République de Corée pour avoir accueilli la réunion et pour leur aimable soutien dans l'organisation de la réunion.

35. M. Matthew Camilleri a déclaré la réunion close à 17 h 15 le 14 mai 2019.

PROGRAMME ET ORDRE DU JOUR**Lundi 13 mai 2019***Matin, 09 h 30 – 12 h 30*

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la réunion
3. Rapport d'étape et état d'avancement du Programme du Fichier mondial

*DÉJEUNER**Après-midi, 14 h – 17 h*

4. Normes internationales utilisées dans le Fichier mondial: CSITBP₂, CSITEP₃ et LOCODE/ONU

Mardi 14 mai 2019*Matin, 09 h 30 – 12 h 30*

5. Mécanismes d'échange de données et rôle des organes régionaux des pêches (ORP)
6. Soutien à la mise en œuvre du PSMA

*DÉJEUNER**(Préparation des conclusions et des recommandations provisoires)**Après-midi, 14 h 00 – 17 h 00*

7. Adoption des conclusions de la réunion
8. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail
9. Clôture de la réunion

LISTE DE DOCUMENTS**Documents de travail**

GRWG/5/2019/1	Ordre du jour et calendrier provisoires
GRWG/5/2019/2	Points de discussion

Documents d'information

GRWG/5/2019/Inf.1	Liste des documents
GRWG/5/2019/Inf.2	Liste des participants
GRWG/5/2019/Inf.3	Rapport de la quatrième réunion du Groupe de travail sur le Fichier mondial
GRWG/5/2019/Inf.4	Rapport de la consultation du GRCG-DR sur les amendements proposés à la CSITBP

LISTE DES PARTICIPANTS

AFRIQUE DU SUD

Thembaletshufgroupe Vico
 Directeur des navires de protection des pêches
 (MCS). Département de l'agriculture, des
 forêts et des pêches
 E-mail: ThembaletshuV@daff.gov.za

ANGOLA

Vieira Códia
 Directeur des pêches. Ministère des pêches et
 de l'océan
 E-mail: vivasnkodia@gmail.com

ARGENTINE

Paula Frizzera
 Coordinateur du Fichier des navires. Sous-
 secrétariat à la pêche et à l'aquaculture
 E-mail: pfrizz@magyp.gob.ar

Josefina Bunge
 Conseiller juridique officiel. Ministre
 plénipotentiaire
 E-mail: jfb@mrecic.gov.ar

BELIZE

Felicia Cruz
 Fonctionnaire des pêches. Département des
 pêches du Belize
 E-mail: feliciacruz@bz@gmail.com

BRÉSIL

Giselle Vieira dos Santos
 Chef de la Division - Coord. de la surveillance
 de l'aquaculture et des pêches. Secrétariat de
 l'aquaculture et des pêches. Ministère de
 l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation
 E-mail: giselle.santos@agricultura.gov.br

CAMBODGE

Kimchhea Chhuon
 Directeur adjoint du Département des affaires
 halieutiques, PFN pour la base de données
 RFVR
 E-mail: kimchhea@yahoo.com

CANADA

Paul Shea
 Programme international C&P. Agent de
 programme de conformité. Pêches et océans
 E-mail: Paul.shea@dfo-mpo.gc.ca

CHINE

Ming Lyu
 Dr et associé. Professeur Shanghai Ocean
 University
 E-mail: m-lv@shou.edu.cn

Xinan Zhang
 Directeur. Bureau des pêches et de
 l'application des lois, Ministère de
 l'agriculture de la Rép. populaire de Chine
 E-mail: boffad@agri.gov.cn

COLOMBIE

Tatiana Meneses Lamilla
 Direction technique d'inspection et de
 surveillance. AUNAP
 E-mail: tatiana.meneses@aunap.gov.co

COSTA RICA

Julio Dijeres Bonilla
 Institut des pêches et de l'aquaculture du Costa
 Rica
 E-mail: jdijeres@incopesca.go.cr

DOMINIQUE

Jullan Defoe
 Fonctionnaire principal des pêches. Division
 des pêches
 E-mail: jullan.defoe@gmail.com

ÉQUATEUR

José Ricardo Perdomo Cañarte
 Directeur des pêches industrielles. Ministère
 de la production, du commerce extérieur, des
 investissements et de la pêche
 E-mail: jperdomo@produccion.gob.ec

EL SALVADOR

Raúl Cortez Cota
 Division de la gestion et de l'administration
 des pêches. Direction du développement des
 pêches et de l'aquaculture
 E-mail: raul.cortez@mag.gov.sv

ESPAGNE

Marta López Gómez
 Chef du département espagnol INN/PSMA
 E-mail: mlopezg@mapa.es

Javier García Cantón
 Inspecteur des pêches maritimes. Ministère de
 l'agriculture, des pêches et de l'alimentation
 E-mail: jgarcia@mapa.es

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Katheryn Patterson
 Spécialiste des affaires étrangères.
 Administration nationale océanique et
 atmosphérique des États-Unis (NOAA)
 E-mail: katheryn.patterson@noaa.gov

Rebecca Wintering
 Officier des affaires étrangères. Département
 d'État
 E-mail: winteringrj@state.gov

Cheri McCarty
 Spécialiste principal des affaires étrangères.
 Service national des pêches maritimes
 E-mail: Cheri.McCarty@noaa.govUSA

Fisher Brandon
 Lieutenant-commandant. Garde côtière
 américaine
 E-mail: FisherBC@state.gov

FRANCE

Fanny Loisel
 Fonctionnaire chargé de la lutte contre la
 pêche INN. Unité de contrôle des pêches.
 Direction des pêches maritimes
 E-mail: fanny.loisel@agriculture.gouv.fr

GAMBIE

Amadou Jallow
 Fonctionnaire principal des pêches
 Département des pêches de Gambie
 E-mail: jallowfish@gmail.com

GEORGIE

Lomashvili Irine
 Spécialiste en chef du Département de la
 biodiversité et des forêts
 E-mail: Irinaloma@yahoo.com;
Irine.Lomashvili@mepa.gov.ge

GHANA

Alex, Yao Sarbah
 Chef de la Division du suivi, du contrôle et de
 la surveillance. Commission des pêches,
 Ministère du développement des pêches et de
 l'aquaculture
 E-mail: alexsabah66@yahoo.com

GUATEMALA

Nancy Yezenia Sandoval Reyes
 Chef du Département des pêches maritimes.
 Direction de la réglementation des pêches et
 de l'aquaculture
 E-mail: nsdipescagt@gmail.com

GUINÉE

Lansana Kolié
 Point focal du Fichier mondial. Ministère des
 pêches, de l'aquaculture et de l'économie
 maritime
 E-mail: klansana74@gmail.com

GUINÉE-BISSAU

Nosolino Joaquim Dos Santos Mendonca
 Technicien juridique. Ministère des pêches
 E-mail: mnosolino@gmail.com

GUYANA

Denzil Roberts
 Directeur des pêches. Ministère de
 l'agriculture, Département des pêches
 E-mail: fisheriesguyana@gmail.com

ILES MARSHALL

Samuel Lanwi
 Directeur adjoint des affaires regardant l'océan
 et l'industrie. Autorité des ressources marines
 des Îles Marshall
 E-mail: skljr@mimra.com

ILES SALOMON

David Balaga Fatai
 Agent principal des pêches. Ministère des
 pêches et des ressources marines
 E-mail: dfatai@fisheries.gov.sb

INDONÉSIE

Haryo Topo Yuwono
 S.Pi., MESM. Direction générale des pêches
 de capture. Ministère des affaires maritimes et
 de la pêche
 E-mail: haryoty@yahoo.com

ISLANDE

Stefan Jon Hafstein
Représentant permanent, Représentant de
l'Islande auprès de la FAO. Ministère des
affaires étrangères d'Islande
E-mail: hafstein@mfa.is

JAPON

Takaaki Umeda
Assistant Directeur, Division des affaires
internationales. Direction des pêches
E-mail: takaaki_umeda470@maff.go.jp

KENYA

Kennedy Shikami
Fonctionnaire principal des pêches. Service
des pêches du Kenya (KeFS)
E-mail: shikamkn@gmail.com

KIRIBATI

Iotua Itimwemwe
Directeur ICT. Ministère des pêches et du
développement des ressources marines
E-mail: iotuai@mfmrd.gov.ki

LIBYE

Ali Shagruné
Directeur du Département des pêches et
représentant de la Libye
E-mail: marine.marine.libya@gmail.com

MADAGASCAR

Andrianaivonavalona Rakotoniaina
Chef du département informatique et
technologies de l'information. Centre de
surveillance des pêches de Madagascar
E-mail: csp-mprh@madagascar-scs-peche.mg

MALAISIE

Mazidah Binti Ab. Hamid
Direction des pêches de Malaisie
E-mail: mazidah@dof.gov.my

MALDIVES

Adam Ziyad
Directeur. Section de la gestion des pêches.
Ministère des pêches, des ressources marines
et de l'agriculture
E-mail: adam.ziyad@fishagri.gov.mv

MAURITANIE

Mohamed Salem Louly
Conseiller technique du Ministre, en charge de
la formation, de la communication et de la
promotion du secteur
E-mail: msalemlouly@hotmail.fr

Mohamed Lemine Lafdhal
Chef du service de contrôle et de statistique
E-mail: crelafdhal@yahoo.fr

MAURICE

Subhas Chandra Bauljeewon
Officier divisionnaire scientifique. Ministère
de l'économie maritime et des ressources
marines, de la pêche et de la navigation
E-mail: sbauljeewon@govmu.org

MEXIQUE

Samuel Mendoza Ambriz
Attaché naval de l'ambassade du Mexique en
République de Corée
E-mail: agrenavcormex@hotmail.com

MOZAMBIQUE

Vicente Gouvino Cossa
Officier du renseignement. Ministère de la
mer, des eaux intérieures et des pêches
E-mail: gouvino.co@gmail.com

Manuel Crispim Do Amaral
Opérateur VMS. Ministère de la mer, des eaux
intérieures et des pêches
E-mail: dmanuelchrispim@yahoo.com

MYANMAR

Nilar Kywe
Directeur adjoint. Département des pêches.
République de l'Union du Myanmar
E-mail: nlkdof1325@gmail.com

NAMIBIE

Malcolm Block
Inspecteur de contrôle des pêches
E-mail: Malcolm.Block@mfmr.gov.na

NAURU

Julian Itsimaera
Agent d'exécution des pêches. Office des
pêches et des ressources marines de Nauru
E-mail: julian.itsimaera2016@gmail.com

NICARAGUA

Nora Palacio Alegría
INPESCA
E-mail: npalacios@inpesca.gob.ni

NORVÈGE

Hilde Ognedal
Conseiller juridique principal. Direction des pêches
E-mail: Hilde.ognedal@fiskeridir.no

PANAMA

Vivian Quiros Solis
Technicien pêche de l'Autorité des ressources aquatiques du Panama
E-mail: vquiros@arap.gob.pa

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Martina Bubula Ragagalo
Gestionnaire, Opérations de conformité.
Autorité nationale des pêches
E-mail: Mragagalo@fisheries.gov.pg;
mragagalo993@gmail.com

Yaniba Koimilla Alfred
Coordinateur Système de documentation des captures. Autorité nationale des pêches
E-mail: ybarewai@fisheries.gov.pg;
koimilla.alfred@gmail.com

PAYS-BAS

Marjoleine Karper
Agent de réglementation des pêches. Ministère des affaires économiques et du climat
E-mail: Marjoleine.karper@rvo.nl

Win Van Koningsveld
Agent principal des réglementations des pêches. Ministère des affaires économiques et du climat
E-mail: Win.vankoningsveld@rvo.nl

PÉROU

Johnny Gonzales Carmen
Ingénieur des pêches. Ministère de la production
E-mail: jgonzalesc@produce.gob.pe

PHILIPPINES

Beverly San Juan
Agent chargé de la réglementation des pêches. Bureau des pêches et des ressources aquatiques
E-mail: beyesanjung@gmail.com

Aldrin Jude Madalag
Superviseur Service lancement. Bureau des pêches et des ressources aquatiques
E-mail: ajudem7@gmail.com

Rafael V. Ramiscal
Aquaculteur en chef. Bureau des pêches et des ressources aquatiques
E-mail:

RDP LAO

Khamhou Thongsamouth
Fonctionnaire technique. Département de l'élevage et de la pêche. Ministère de l'agriculture et des forêts
E-mail: khamtsm@yahoo.com

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

José Infante
Directeur des pêches
E-mail: infante.jose@gmail.com

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Maritza Queeley
Officier de contrôle de l'État du port
E-mail: maritzaqueelee@gmail.com

SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES

Ferique Shortte
Officier supérieur des pêches. Division des pêches, Ministère de l'agriculture, des forêts, des pêches, de l'industrie de la transformation rurale et du travail
E-mail: feriqueshortte@gmail.com

SÉNÉGAL

Mahamadou Signate
Directeur des pêches continentales
E-mail: signatem@yahoo.fr

SOMALIE

Abdirahman Mohamoud Osman
E-mail: A.osman@mfmr.gov.so;
Aosman.mfmr@gmail.com

SRI LANKA

Surara Prasanna Premawardana
Fonctionnaire des pêches. Ministère des pêches et des ressources aquatiques
E-mail: vrdfar@gmail.com

SOUDAN

Hatim Hassaballa Kejagla
Spécialiste des pêches. Ministère des
ressources animales et de la pêche
E-mail: hatimkajagla@gmail.com

THAÏLANDE

Kamonpan Awaiwanont
Chef de l'Unité de développement et de
réhabilitation de l'habitat des pêches, Division
de la recherche et du développement des
pêches marines
E-mail: kawaiwanont@yahoo.com

Punnamat Siripat
Biologiste des pêches. Département des pêches
E-mail: punnasiri@hotmail.com

Nanthiya Poolsawat
Responsable technique informatique. Centre
des technologies de l'information et de la
communication. Département des pêches

Akkarach Kawbunjun
Responsable technique informatique. Centre
des technologies de l'information et de la
communication. Département des pêches.

Jaruwan Songphatkaew
Biologiste des pêches. Centre des technologies
de l'information et de la communication.
Département des pêches.

TUNISIE

Hamadi Mejri
Directeur adjoint de la conservation des
ressources halieutiques. Ministère de
l'agriculture, des ressources hydrauliques et de
la pêche
E-mail: Hamadi.mejri1@gmail.com

TONGA

Poasi Ngaluafe
Directeur général adjoint des pêches, chef de
la division Conformité des pêches
E-mail: poasi66@hotmail.com

UKRAINE

Vasyl Turok
Chef du Département de la coopération
internationale et de l'intégration européenne
E-mail: darg@darg.gov.ua

UNION EUROPÉENNE

Ramon Van Barneveld
Sous-directeur d'unité. Commission
européenne
E-mail: Ramon.Van-Barneveld@ec.europa.eu

VANUATU

Wayne Tony Taleo
Responsable principal des données.
Département des pêches de Vanuatu
E-mail: ttaleo@vanuatu.gov.vu

VENEZUELA

José Andres Mendoza Bracho
Ingénieur des pêches. Ministère du pouvoir
populaire des pêches et de l'aquaculture
E-mail: ing.joseamendozab@gmail.com

VIETNAM

Nguyen Thuy Linh
Expert ICD
E-mail: linhnguyen.mard@gmail.com

Nguyen Thi Trang Nhung
Directeur adjoint du Département des sciences,
de la technologie et de la coopération
internationale, Direction des pêches
E-mail: trangnhungicd@gmail.com

ORGANISATIONS**CONVENTION DU COURANT DE
BENGUÉLA**

Xolela Wellem
Gestionnaire de la conformité. Convention sur
le courant de Benguela
E-mail: Xolela@benguelacc.org

FFA

Ramesh Chand
Gestionnaire du système de surveillance des
navires. Agence des pêches du Forum des îles
du Pacifique
E-mail: ramesh.chand@ffa.int

INTERPOL

Aurelie Buthod-Garcon
Agent principal des pêches
E-mail: a.buthod-garcon@interpol.int

CPANE

Hrannar Mar Asgeirsson
Agent SCS. CPANE
E-mail: hrannar@neafc.org

OSPESCA

Nora Palacios Alegría
E-mail: npalacios@inpesca.gob.ni

SEAFDEC

Kongpathai Saraphaivanich
Chef de la section Formation et information du
Département Formation. SEAFDEC
E-mail: kongpathai@seafdec.org

Sutee Rajruchithong
Expert technique du Département formation
E-mail: sutee@seafdec.org

Masanami Izumi
Conseiller spécial. SEAFDEC
E-mail: izumi@seafdec.org

WWF

Doohun Park
Fonctionnaire Programme Océan
E-mail: dpark@wwfkorea.or.kr

Hongki Kim
Fonctionnaire Programme Océan

Ari Shin
Fonctionnaire Projet Océan

NPFC

Peter Flewwelling
Gestionnaire de la conformité. NPFC
E-mail: pflewwelling@npfc.int

THE PEW CHARITABLE TRUSTS

Dawn Borg Costanzi
Fonctionnaire, Mettre fin à la pêche illégale,
Pêche internationale
E-mail: dborgcostanzi@pewtrusts.org

Courtney Farthing
Associé principal. The Pew Charitable Trusts
E-mail: cfarthing@pewtrusts.org

OMI

Brice Martin-Castex
Responsable de la mise en œuvre d'appui des
instruments
E-mail: bmcastex@imo.org

FAO

Matthew Camilleri
Chef de la Sous-division des opérations et des
technologies de pêche (FIAO)
E-mail: Matthew.Camilleri@fao.org
Tél.: +39 06 570 56435

Eszter Hidas
Fonctionnaire des pêches
FIAO
E-mail: Eszter.Hidas@fao.org
Tél.: +39 06 570 50727

Giuliano Carrara
Fonctionnaire des pêches
FIAO
E-mail: Giuliano.Carrara@fao.org
Tél.: +39 06 570 55948

Jose Antonio Acuña
Consultant
FIAO
E-mail: Jose.Acuna@fao.org
Tél.: +39 570 06 52152

Joao Batista Neves
Consultant pêche
FIAO
E-mail: Joao.Neves@fao.org

María Eugenia Escobar
Commis
FIAO
E-Mail: MariaEugenia.Escobar@fao.org
Tél.: +39 06 570 53736

RECOMMANDATIONS POUR L'EXAMEN DE LA CSITBP:**Cinquième réunion du Groupe de travail sur le Fichier mondial (GRWG5)**

À l'occasion de la révision par le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques de pêche (CWP) de la Classification statistique internationale type des bateaux de pêche (CSITBP) par type de navire, le GRWG4 a convenu de la nécessité d'élargir les discussions pour la révision de la liste CSITBP entre un éventail d'experts dans des domaines autres que les statistiques des pêches; il a également souligné que des catégories de classification spécifiques pour les navires qui ne pratiquent pas la pêche seraient nécessaires pour atteindre les objectifs du Fichier mondial et des autres instruments, initiatives et outils de lutte contre la pêche INN. Pour donner suite à ces recommandations, le Secrétariat a lancé une consultation en ligne par le biais du Groupe de travail spécialisé sur les exigences en matière de données (GRCG-DR), et le rapport de la consultation est présenté dans le GRWG/5/2019/Inf.4. Le Secrétariat du CWP a examiné les conclusions de la consultation et, en tenant compte de celles-ci, a encore modifié la CSITBP, notamment en ajoutant les catégories de classification spécifiques pour les types de navires qui ne capturent pas de poisson. La dernière CSITBP, comme cela est montré dans le tableau ci-après, ainsi que les commentaires finaux du GRWG5, seront présentés pour examen à la 26^e session du CWP les 15 et 18 mai 2019, avant approbation.

Commentaires généraux:

- Les amendements, présentés en modalité de suivi des changements, et les commentaires au tableau présentés sous forme de notes de bas de page, reflètent les vues des participants au GRWG5.
- Les contributions recueillies lors de cet examen rassemblent les observations de plusieurs États, ORGP, OIG et ONG.
- Les participants du Brésil ont fait remarqué qu'avant de donner une réponse concernant les nouveaux termes proposés, un délai supplémentaire était nécessaire pour mener des consultations internes sur la définition de chaque terme.

Tableau 2. Proposition finale du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques de pêche (CWP)

Révision de la CSITBP de 2005 (incluant les amendements de 2007)		Code CSITBP	Abréviations standard
<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>		
Navires de pêche ³	Chalutiers	1	TO
		1.1	OT
		1.2	PT
		1.3	BT
		1.4	TS
		1.5	TT
		1.9	TOX
	Senneurs à senne coulissante	2	SP
		2.1	SPA
		2.2	SPE
		2.3	SD
		2.9	SPX
	Senneurs (autre)	3	SO
	3.9	SOX	
Dragueurs	4	DO	
	4.9	DOX	
Fileyeurs	5	NO	
		NS	
	5.9	NOX	
Senneurs	6	GO	
	6.1	GD	
	6.2	GS	
	6.9	GOX	
Caseyeurs	7	WO	

³ Navires de pêche: navires participant uniquement aux opérations de capture.

⁴ Dans le cas où les *Chalutiers latéraux* et les *Chalutiers pêche arrière* étaient retenus, le type de navire *Chalutiers à panneaux* devrait sans doute être retiré.

⁵ Le GRWG considère que les *Chalutiers pêche arrière* et *Chalutiers latéraux* sont différents types de navires. Diverses ORGP les identifient également de manière différente encore actuellement; il demande donc au CWP d'envisager de continuer à les identifier de manière distincte.

⁶ Demande à reconsidérer ce type de navire, comme cela est recommandé par le GRCG-DR, car il nécessite des dispositions spécifiques au niveau du pont du navire.

Révision de la CSITBP de 2005 (incluant les amendements de 2007)		Code CSITBP	Abréviations standard
Catégorie	Sous-catégorie		
	Caseyeurs	7.1 CSITBP	WOP ⁷
	Navires pour piège nca	7.9 CSITBP	WOX
	Ligneurs	8	LL
	Palangriers de fond	8.1	LB
	Palangriers pélagiques	8.2	LM
	Palangriers nca	8.9	LLX
	Ligneurs (autre)	9	LO
	Canneurs à la turlutte	9.1	LJ
	Canneurs	9.2	LP
	Ligneurs (<i>Hand liner vessels</i>) ⁸		LH
	Ligneurs à ligne de traîne	9.3	LT
	Canneurs nca	9.9	LOX
	Navires polyvalents	10	MO
	Senneurs à senne coulissante/chalutiers pélagiques	10.1	MTS
	Chalutiers polyvalents (combiné avec palangre, pièges, filet maillant, drague)	10.2	MTW
	Non chalutiers polyvalents (palangre, filet maillant, casiers)	10.3	MLG
Navires polyvalents nca	10.9	MOX	
Navires de pêche de tourisme		RO	
	Navires de pêche de tourisme nca ⁹		ROX
Autres navires de pêche	19	OV	
	Autres navires de pêche nca	19.9	OVX
Navires d'appui liés à des activités de pêche connexes ¹⁰	Navires-mère	20	HO
		Navires-mère nca	20.9
	Transporteurs de poisson et navires frigorifiques	21	FO

⁷ Comme demandé par le GRCG-DR. Le code est toujours utilisé actuellement, cela pourrait donc poser des problèmes s'il était modifié.

⁸ Il a été demandé de les conserver car ils sont importants pour certaines ORGP (thon).

⁹ Catégorie considérée comme importante en raison de la pertinence croissante de ces types de navires dans la gestion des pêches de certains pays et de ses caractéristiques spécifiques. Catégorie conforme à la CICTA, en raison des obligations de déclaration. Les bateaux de plaisance possèdent différents types d'hébergement. Les bateaux de pêche sportive sont inclus dans cette catégorie.

¹⁰ Le GRWG a estimé que cette terminologie serait conforme aux instruments internationaux tels que le PSMA.

Révision de la CSITBP de 2005 (incluant les amendements de 2007)		Code CSITBP	Abréviations standard
<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>		
	Navires de transport frigorifiques Transporteurs de poisson et navires frigorifiques nca	21.9	FOX
11		22 22.9	
Navires de soutien	Navires-citernes d'avitaillement ¹² Navires remorqueurs Navires de soutien nca	23 23.9	SO SB ST SOX
	13	24 24.9	TV TVX
Navires de recherche et de	Navires de recherche et de campagne nca	25 25.9	RT RTX
Navires de patrouille¹⁴	Navires de patrouille nca	26 26.9	PX PXX
Navires école¹⁵	Navires école	27 27.9	CO COX
Navires polyvalents soutenant les activités liées à la pêche¹⁶	Navires polyvalents soutenant les activités liées à la pêche, nca	28 28	NF NFX
Navires soutenant les activités liées à la pêche¹⁷	Navires soutenant les activités liées à la pêche, nca	29 29.9	VO VOX

¹¹ Déplacé ci-dessous.

¹² Pour être cohérent avec les types de navires du IHS Maritime & Trade.

¹³ Déplacé ci-dessous.

¹⁴ Pour être cohérent avec les types de navires du IHS Maritime & Trade et des ORGP.

¹⁵ Il a été considéré que cela était lié à l'activité du navire plutôt qu'au type de navire.

¹⁶ Reconnaît l'inclusion de ce type de navire comme cela a été proposé par le GRCCG-DR.

¹⁷ Par souci de cohérence avec la super catégorie.

Ce document est le rapport de la cinquième réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial (GRWG). Lors de cette réunion, les experts parmi les membres et observateurs du Comité des pêches de la FAO ont donné leur avis sur les prochaines étapes d'élaboration du Fichier mondial en tant qu'outil de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

ISBN 978-92-5-132710-4 ISSN 2070-6995



9 789251 327104

CA6916FR/1/06.20